



CENTRE DE FORMATION

Charte qualité

Ces modalités entrent en vigueur au premier jour d'accompagnement et de formation et ce pour toute sa durée.

L'organisme de formation s'engage vis à vis du stagiaire à :

- Respecter ses objectifs de formation et d'accompagnement
- Respecter son rythme d'apprentissage
- Soutenir le bénéficiaire dans le développement de ses compétences

L'institution s'engage à offrir au stagiaire (professionnel ou futur professionnel) :

- L'accès à toutes documentations utiles
- Le soutien du référent
- Une élection d'un représentant délégué d'une action de formation

Pour sa part, le stagiaire s'engage à :

- Développer son apprentissage (théorique/pratique/social) ainsi que ses compétences
- Définir et réaliser son projet professionnel
- Présenter ses objectifs de formation à son référent et de renseigner (si possible) son livret d'apprentissage
- Mener son auto-évaluation
- Veiller à son intégration dans le centre
- Veiller au respect du règlement intérieur
- Rechercher les informations nécessaires à la bonne réalisation de sa formation et de son projet professionnel
- Prévenir le centre lors d'absences
- Participer activement à toutes les évaluations le concernant
- Préparer les mises en situations cliniques selon les directives de l'IFSI

Afin de permettre au stagiaire de vivre sa formation dans de bonnes conditions, l'équipe du centre de formation s'engage à :

- Mettre à disposition un dossier, répertoriant les documents nécessaires à son suivi
- S'informer régulièrement de la progression du stagiaire grâce au classeur de suivi ou au livret du stagiaire
- Désigner un référent à disposition du stagiaire pour la durée du stage
- Fournir des feed-back réguliers au stagiaire
- Se sensibiliser au projet du stagiaire
- Soutenir le stagiaire de manière réaliste dans la recherche de situations lui permettant de progresser
- Participer aux positionnements de début de stage
- Participer aux réunions, groupe de travail en rapport avec les actions
- Participer aux évaluations de mi- stage (auto-évaluation du stagiaire)
- Rédiger l'évaluation de fin de stage, définir la note ou le niveau de compétence, en collaboration avec le prescripteur et le stagiaire lui-même